No. 73 Chartres street.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 31 JANVIER 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI MATIN, 31 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par D. E. Morphy, à 11 heures et demie, à l'entrepôt Hagis—Toile d'emballage de l'Inde.

Par le même encanteur, au No. 19 de la rue Carondelet—Cheval, etc.

Par B. J. Montgomery, à son salle d'encan, 57 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Volotch, No. 14 rue Toulouse—Jambons, épaules, porc, beurre, etc.

Par S. Gumaant, à la bourse, au Vieux Bassin, Nos. 25 et 27—Le magasin de tabac-bras de E. Bien.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, Nos. 41 et 43—Marchandises sèches et une facture de marchandises, etc.

Par Hoffman, Martin & Co, à leur salle d'encan, No. 22 de la rue de Chartres—Grande vente à terme, de ces caisses de chaussures, pour hommes, femmes et enfants, et 200 lots de beaux vêtements de saison.

Par Maurice Barnett, à la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

Cheval—200 barils. Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Toile d'emballage de l'Inde.—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

☞ Pattes imprimées, vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 96 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MARDI.

OPÉRA — Faust.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Henry IV et the Battle of Sheensbury.

ST-CHARLES — Heart's Ease.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

La capitulation de Paris.

Après Sedan, Metz; après Metz, Paris! Sedan, Metz, Paris! Napoléon III, Bazaine, Jules Favre! Double trio de noms que l'histoire accolera l'un à l'autre, avec des jugements divers peut-être, mais dont une malheureuse identité dans les résultats rend le rapprochement forcé.

A Sedan, une armée de cent mille hommes a capitulé devant l'impossibilité de briser le cercle formé autour d'elle par trois cent mille soldats victorieux. A Metz, une armée de 200,000 hommes, qui comprenait l'élite des soldats de la France, a été sacrifiée aux vues ambitieuses de son chef. A Paris, il y avait six cent mille hommes armés, entourés par des forces qui n'ont jamais dépassé 300,000 soldats, et cette immense armée vient d'être réduite à se rendre à la merci du vainqueur—par la famine, nous dit-on—raison qui ne peut satisfaire même les esprits les plus favorables à ceux qui ont signé cette capitulation.

Mais ne jugeons pas encore. L'enquête s'ouvrira sur ces trois désastres, dont le troisième surpasse les deux premiers et semble être le dernier coup porté à la France.

Lorsque les hommes, qui ont fait la révolution du 4 septembre, ont pris le pouvoir, en s'intitulant pompeusement "gouvernement de la défense nationale", ils ont assumé la plus grave responsabilité. La France venait de perdre une armée, et son territoire était ouvert à l'invasion, mais elle n'avait pas encore perdu une seule forteresse, elle avait d'immenses ressources financières, une flotte formidable, et un peuple qui comptait sept à huit millions d'hommes en état de porter les armes.

Le gouvernement de la défense nationale a beaucoup fait certainement, mais a-t-il fait tout ce qu'il était possible de faire, et l'a-t-il fait en temps utile? Voilà les questions que la capitulation de Paris et la perspective d'une paix humiliante, autorisent à adresser aux hommes qui, en prétendant sauver la France, se faisaient un succès une obligation impérieuse.

Nous ne pouvons encore parler, en connaissance de cause, des conditions préliminaires de paix qui ont servi de base à l'armistice. les dépêches sur ce sujet n'ayant aucun caractère officiel. Les conditions seules de la capitulation nous sont connues par la dépêche du roi ou empereur de Prusse.

Cette capitulation, survenant après la défaite des trois armées de secours, porte le dernier coup à la fortune de la France; et, en envisageant froidement la situation, il nous semble difficile de croire que la résistance puisse continuer.

Des élections vont donc avoir lieu en toute hâte, et, dans quinze jours, une assemblée se réunira à Bordeaux pour ratifier le traité de paix que M. Jules Favre a conclu avec Bismarck à Versailles.

De quels hommes se composera cette assemblée? Il faudra un singulier courage pour briguer l'honneur d'apposer son nom à un traité honteux qui consacrera l'abandon de deux provinces dont le seul crime est d'être plus françaises de cœur que bien d'autres.

Après avoir accompli ce douloureux sacrifice pour répondre aux exigences de la Prusse, cette assemblée tentera-t-elle de donner à la France un gouvernement? Quelle valeur morale aurait un gouvernement dont l'origine serait entachée du stigmate d'une paix infamante?

Au milieu de cet effondrement sans pareil, notre esprit cherche vainement une issue à une situation qui semble n'en pas avoir.

Les récriminations ne sont guère de mise. A quoi bon rechercher lequel est le plus coupable du gouvernement impérial qui a failli au mandat qu'il avait reçu de la nation en préparant sa chûte, ou du gouvernement nouveau qui s'est substitué sans mandat au premier, et qui a précipité cette chûte qui frappe à la fois la France et la République du même coup.

Chose triste à dire! nous osons à peine espérer que l'esprit de parti s'efface devant une si grande infortune, et que l'union et la concorde donnent aux Français la force morale dont ils ont besoin pour supporter leurs revers, et pour travailler à relever, dans un prochain avenir, leur grandeur abattue.

Il faudrait, dans de pareilles circonstances, la dictature d'un grand citoyen, mais nous cherchons vainement dans ceux qui ont joué un rôle dans ces temps d'épreuve, un homme que sa fermeté, son intelligence et son patriotisme désignent à la nation comme le pilote providentiel qui doive la sauver du naufrage. Peut-être surgira-t-il des troubles même que nous redoutons?

Après la seconde invasion de 1815, il a fallu à peine quinze ans à la France, épuisée par vingt-cinq ans de guerre, pour récupérer ses forces et redevenir une nation pleine de vitalité et d'ardeur.

Dans cette guerre qui n'a duré que six mois, la France a perdu peut-être moins d'hommes qu'elle n'en avait perdus dans la guerre de Crimée. Il lui faudrait peu de temps pour réorganiser sa puissance militaire et pour se mettre à même de réclamer les territoires qui lui auront été enlevés. Quelques années de travail et d'économie répareront les brèches faites à sa fortune, si elle sait prendre patience et maîtriser ses justes ressentiments.

Nous sommes donc loin de désespérer de l'avenir de la France, quelles que soient les conditions que la Prusse lui impose. Mais nous nous inquiétons de savoir en quelles mains va tomber le gouvernement, car il ne peut nous venir à la pensée qu'il reste entre celles de vieillards caducques comme Garnier-Pagès et Cremieux, d'un phraseur sentimental comme Jules Favre, ou d'un homme qui a montré autant de faiblesse et d'indécision que le général Trochu, dans le gouvernement civil aussi bien que dans la conduite des opérations militaires. Gambetta seul trouvera grâce devant l'opinion publique à cause de l'énergie de son patriotisme et de son activité, mais il est loin d'avoir le jugement et la prudence que les circonstances actuelles rendent nécessaires dans un chef d'Etat.

L'avenir nous inquiète donc autant pour la France que le présent nous afflige, et nous craignons qu'à tous les maux qui sont venus, et notamment fondre sur cette glorieuse nation, ne vienne pas s'ajouter le fléau de la guerre civile! Puissent, après les premiers emportements de colère et de douleur, les Français se recueillir et prendre une de ces résolutions froides qui régénèrent les peuples comme les individus! Cette résolution, qui doit dominer toutes les pensées de tous les Français unis comme un seul homme, c'est celle d'avoir jusque à quelque [illegible] la Prusse et des ac[illegible] tes atroces de barbarie qui ont signalé cette guerre et ont assouvi avec tant de succès et de dureté, depuis vingt ans par l'ambition démesurée et son indigne conseiller.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Le temps était détestable, hier soir; la pluie tombait à verse. Malgré cela, il y avait belle chambrée à l'Opéra.

La représentation du Trouvère a été extrêmement brillante, et notre théâtre compte une magnifique soirée de plus.

M. Lefranc a chanté avec un grand éclat le rôle de Manrique et y a obtenu un succès des plus légitimes. Très vivement applaudi après l'allegro du troisième acte, dans lequel il a fièrement donné l'UT de poitrine, à la joie de tous ceux qui aiment ces grands hors-d'œuvre musicaux, il a été rappelé plusieurs fois dans le courant de la soirée. Son succès s'affirme et grandit à chaque représentation: Nous sommes heureux de le constater.

Dumestre est certainement le plus beau comte de Luna que l'on puisse entendre. Il a une puissance, une énergie, un sentiment que l'on ne saurait surpasser. Nous ne parlons pas du succès qu'il a obtenu. C'est chose entendue d'avance.

Azucena trouve dans Mlle d'Edelsberg une admirable interprète. Mlle d'Edelsberg donne à ce type étrange une physionomie saisissante. Elle y est aussi remarquable comme tragédienne que comme cantatrice. Après avoir déclamé de la façon la plus dramatique et avec autorité le récit du second acte, elle dit les deux cantabile du troisième avec un sentiment touchant. Chacune de ses grandes scènes lui a valu un succès très grand et très légitime.

Mlle Rozès est une charmante Léonore. Elle chante avec élégance la cabalette du premier acte, et met dans la scène du *Miserere* un sentiment véritable. Le public lui a vivement témoigné toute la satisfaction qu'il éprouve en l'écoutant.

Quant à Castelmary, il affirme hautement ses qualités de comédien et de chanteur, par l'importance qu'il donne au rôle effacé de Fernand. Il est regrettable que la seule scène importante de son rôle soit au lever du rideau.

Le divertissement du Camp est réglé avec goût et dansé avec entrain. Miles Keilt, Johanna, Thérèsa et Josepha y sont charmantes, et Mme Hillen danse le pas des Cartes avec autant de grâce que de correction.

L'affiche annonce pour ce soir la reprise de *Faust*, de Gounod, avec la distribution suivante: Faust, M. de Keghel;—Marguerite, Mme Naddi:—Mephistophélès, M. Castelmary;—Siebel, Mme Dumestre;—Valentin, M. Théry;—Marthe, Mme Boudro.

FOIRE AU BÉNÉFICE DE L'INSTITUT ST-JOSEPH.—Nous recommandons aux personnes charitables la Foire qui se tient en ce moment dans les bâtisses, Blaffer, rue du Canal, au profit de l'Institut St Joseph. Entre autres attractions, il doit se tirer une loterie à un dollar le billet avec trente lots d'objets de valeur.

Nous avons reçu, hier, un gateau et un bol de punch, et nous pouvons dire, par ces échantillons, que les rafraîchissements et les comestibles qu'on y débite sont d'excellente qualité.

DENTISTE.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs et de nos lectrices sur l'annonce du docteur Cassadavant, dentiste dont la réputation d'habileté est depuis longtemps établie à Nouvelle-Orléans. Le docteur a pris à son service deux dentistes pour l'aider dans la partie mécanique de son art, ce qui lui permettra d'exécuter avec une grande rapidité, et à des prix très modérés, les commandes qui lui seront faites de dents artificielles et de rateliers. Le docteur Cassadavant a son cabinet rue du Canal, No. 130, et il donne ses consultations en anglais, en français et en espagnol.

☞ Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'atroces rhumes, de déchirants catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent BAUME AUX NAVETS INDIENS, de Laplace. Prix du flacon, $1.

SHERRY SUPÉRIEUR. — M. A. Coutin, No 59, rue des Magasins, vient de recevoir un envoi de sherry de qualité supérieure, importé directement des docks de Londres. Nous recommandons ce sherry aux gourmets et au public en général.

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, encoignure St-Louis et Royale.

CHRONIQUE LOCALE.

HOMICIDE.—Dimanche matin, le sergent de police E. Moss, nègre, a été tué, au coin des rues Première et Dryades, d'un coup de fusil tiré par Charles Courtois. Il y a plus d'un an, ce même Moss avait outragé la fille de M. Courtois, et le Grand-jury avait déclaré qu'il y avait matière à poursuivre contre lui. Son procès devait commencer hier, lundi, devant la Cour Criminelle. Il était resté plusieurs mois interné à la prison de paroisse et n'avait été relâché sur caution que depuis fort peu de temps. Son premier acte fut de se mettre en communication de nouveau avec sa victime. Il parait qu'il exerçait une étrange influence sur elle. Quand il était loin, elle ne pensait à lui qu'avec horreur, mais en sa présence elle était dominée d'une manière absolue. Dimanche soir, Moss alla chez M. Courtois dans le but de voir la jeune fille. Il ouvrit la porte de l'allée et se rendit dans une arrière-cour. M. Courtois, qui l'avait aperçu, croyant, ce qui était vrai, qu'il était là pour exercer de nouveau sa funeste influence sur sa fille, et poussé par une indignation et une colère irrésistibles, tira sur Moss, qui expira quelques moments après au coin des rues Seconde et Dryades.

Nous devons ajouter que Moss et la jeune fille correspondaient par lettres et qu'ils s'étaient vus plusieurs fois déjà, depuis la mise en liberté de Moss, bien que ce dernier eut dit, en sortant de prison, qu'il n'avait nul intention de renouer ses relations avec Mlle Courtois.

Il n'avait pas tenu sa parole, bien qu'il eut reçu de M. Courtois avis de ne pas approcher. Deux ou trois lettres découvertes prouvent qu'ils entretenaient une correspondance, et qu'ils avaient repris leurs anciennes relations.

M. Courtois qui, a tiré sur Moss lorsqu'il donnait un signal qui avait été sans doute convenu d'avance entre lui et la malheureuse fille. Moss blessé, a traversé la cour, est sorti par la même porte qui lui avait donné entrée et s'est enfui par la rue Dryades jusqu'à l'intersection de la rue Seconde où il a expiré.

Devant le coroner, M. Courtois, qui est âgé de 47 ans et qui demeure à la Nouvelle-Orléans depuis 1860, a déclaré que Moss avait un pistolet de marine et un couteau. Il était lui-même armé d'un fusil à deux coups, chargé de chevrotines, et il a tiré les deux coups contre l'homme qui avait si terriblement outragé sa famille, et sur le lieu même où l'outrage avait été commis, le 8 décembre 1869. J'allai avec mon voisin, M. Sweeny, dans la direction que Moss blessé avait suivie et nous le trouvâmes couché sur le dos, au coin de la rue Seconde. Je lui demandai s'il me reconnaissait, il ne répondit pas. Je revins alors chez moi, pris mon habit et je m'acheminais à la station de police lorsque je rencontrai le caporal Carlton, entre les mains duquel je me constituai prisonnier.

M. Courtois a reconnu, comme le sien, le fusil avec lequel il a tué Moss.

Mme Courtois a dit que samedi dernier, Moss, rôdant autour de la maison, avait été vu par deux personnes. On faisait garde contre les voleurs depuis deux ou trois mois. Mme Courtois et son fils Emile, âgé de 21 ans, étaient au lit, quand ils ont entendu le coup de fusil. M. Courtois rentra en disant qu'il ne savait pas précisément sur qui il avait tiré, tout en étant certain d'avoir atteint un malfaiteur, et qu'il allait se rendre au corps de garde.

Le témoignage du caporal Carlton corrobore sur tous les points avec celui de M. Courtois.

Moss était né en Virginie et résidait à la Nlle-Orléans depuis 32 ans. Il était marié et son corps transporté rue Thalie, No 182, où Moss avait son domicile et où se trouve sa femme avec une petite fille d'environ un an, leur unique enfant.

Cette femme a dit que son mari avait quitté la maison dimanche, à 5 heures et demie du soir. Il avait été malade et n'était pas encore très bien. Mais il dit qu'il avait affaire dans le quartier d'en bas. Il avait été suspendu de son service le 8 décembre 1869 et n'était sorti de prison que sur une caution de $3,000 fournie par E. H. Isabelle, F. C. Antoine, et C. C. Antoine, (couleur).

On a trouvé dans les poches de Moss plusieurs lettres qu'on suppose venir de la jeune fille, car ces lettres ne sont pas signées.

L'ÉCOLE DE LA RUE ROBERTSON.—Plusieurs demandes pour l'admission d'enfants de couleur dans l'école des filles blanches du quatrième ward, rue Robertson, ont été faites hier. La supérieure, Mlle Fay, suivant les instructions précédemment reçues des Directeurs du ward, leur a renvoyé les demandes, et la question en est là pour le moment. L'admission n'est pas douteuse à en juger par la ligne de politique suivie par les dits Directeurs dont la majorité se compose d'hommes de couleur.

D'ici à trois semaines, toutes les institutrices de cette école de filles de ce ward auront été remplacées par l'unique raison qu'elles auront regardées comme un obstacle à la loi d'amalgamation. Les noms de ces dames et leur temps de service dans les écoles, sont comme suit;

Mme Goulemus, 18ce ans., 9 ans; Mlle Paul, 2e ass., 5 ans; Mlle Giroux, 3e ass., 4 ans; Mlle Davis, 4e ass., 2 ans; Mlle St. Amand, 5 ans, [illegible] se retireront de leurs [illegible] sans qu'elles aient [illegible].

INCENDIE MAGASIN.—Le feu s'est déclaré hier soir, un peu avant minuit, dans le magasin de gros et de détail des rues [illegible] et Trémé. Le maison était [illegible] et tout a été la proie des flammes. [illegible] au premier étage, et les flammes n'ont pas tardé à se communiquer aux maisons voisines. L'édifice appartenait à M. George Wood et le stock à M. A. Dubach. Nous croyons que le stock était couvert en partie par des assurances.

Le magasin de marchandises sèches de M. Roig, 566 rue Dumaine, une maison adjacente et dernier occupée, une maison double située rue Trémé occupée par Mme Pierre et Mme Dumaine ont été réduits en cendres, et trois ou quatre maisons du voisinage plus ou moins endommagées.

La perte est évaluée à quarante mille piastres. On ignore la cause du sinistre.

EXPLOSION. — Le feu a éclaté samedi soir, à la maison de la rue des Remparts No 177, par l'explosion d'une lampe à huile de charbon. On est parvenu à maîtriser promptement le feu, qui n'a détruit qu'une certaine quantité de linge.

FEU.—Hier matin, vers 3 heures, le feu a détruit entièrement une maison inoccupée sur le chemin de Gentilly. Elle appartenait à M. Peter Nicol et n'était pas assurée.

AUTRE FEU.—Dimanche, vers les 4 heures du matin, un feu causé par une caisse de charbon qui avait été laissée trop près du foyer, a failli détruire une maison de bois, située au coin des rues White et Terpsichore, occupée, comme grocery, par M. Wm. Ready. Ladite maison a été partiellement endommagée ainsi que la grocerie.

VOL A LA POSTE.—Samedi matin, un monsieur qui a une boite à la poste, s'y rendit à neuf heures et quart et fut très surpris de voir que de six enveloppes contenant des papiers pour $9,000, cinq manquaient, et quand il ouvrit celle qui restait il fut encore bien plus étonné en trouvant qu'elle ne contenait qu'une liste des articles contenus dans les autres. Il paraît que le maître de la boite avait la certitude que six enveloppes avaient été déposées dans la boite, un quart d'heure avant son arrivée, par une maison de cette ville. On ne sait rien jusqu'à présent ni sur le chemin que les valeurs ont suivi ni sur l'auteur de la soustraction. On offre $500 de récompense pour la découverte des papiers et l'on s'engage à ne faire aucune question. Cette offre de récompense ne peut se comprendre, car la liste trouvée sous une des enveloppes rend l'opération infructueuse pour celui qui l'a faite.

RAPPORT MORTUAIRE.—Pendant la semaine qui a fini dimanche à 6 heures du soir, il est mort, à la Nouvelle-Orléans, 128 personnes, dont 75 du sexe masculin, 53 du sexe féminin, 75 de race blanche, 29 de race noire et 24 de race mêlée.

COMPAGNIE DES ABATTOIRS.—M. Philip B. Foulke, chargé de toutes les successions vacantes, réclame devant la 4me Cour de District, juge Théard, de J. Pratt, président de de la Compagnie des Abattoirs, une somme de $5000, provenant des bénéfices de la dite Compagnie, pour la succession de James D. Bears.

NOUVELLES DIVERSES.—Hier, entre midi et 1 heure, Fred. Noe, Allemand, âgé de 35 ans, employé à la presse à coton de Wood, a été atteint par la machine qui était en opération et a expiré quelques minutes après l'accident.

—M. James E. Zuntz, accusé d'avoir donné des coups de canne à William Hackhouse, il y a environ un an, a été condamné à payer une amende de cent piastres. La difficulté venait du témoignage donné dans l'enquête sur la vente des Water-Works par la ville, ce qui fut à l'époque un sujet général de conversation.

LÉGISLATURE—*Sénat.*—M. Campbell présente un bill pour amender un acte intitulé: Acte pour améliorer la santé de la Nouvelle-Orléans et accorder un privilège à la Compagnie de Santé et de Fertilisation.

M. Hunsacker, par consentement unanime, présente un bill relatif au jury dans la Paroisse d'Orléans. Ce bill rappelle certaines sections des lois antérieures concernant le même sujet. Référé.

M. Campbell demande la mise en discussion d'une résolution pour inviter le Congrès à obtenir du gouvernement une protestation contre la continuation de la guerre en Europe. Référée. (C'est un peu tard.)

Voici le texte de la résolution:

Résolu par le Sénat et la Chambre, etc., que le peuple de la Louisiane de tous les partis et de toutes les nationalités, voit avec chagrin et horreur, la désolation sans pareil, les souffrances et la perte de vie, occasionnées journellement par la terrible guerre actuelle entre l'Allemagne et la France et qu'il sympathise avec les souffrances du peuple de France et du peuple d'Allemagne, qui n'ayant rien fait pour amener cette guerre, n'ayant aucun intérêt dans son objet ni aucun pouvoir de l'empêcher, sont les principales victimes des calamités qu'elle cause.

Résolu, que nous réprouvons particulièrement la continuation de la guerre de la part de l'Empereur d'Allemagne dans l'intérêt des institutions monarchiques et dans un but de supprimer les libertés de l'Europe, but contraire à l'esprit du siècle et au sentiment universel du monde civilisé, et que nous regardons le dénouement futur comme étant d'une gravité assez sérieuse et d'un intérêt assez universel pour autoriser une expression d'opinion de la part de tous les gouvernements civilisés et particulièrement de ceux qui prétendent être fondés sur le consentement et l'intérêt des gouvernés.

Résolu en outre, que nous invitons nos sénateurs et représentants au Congrès, à présenter cette résolution jointe à ce corps et à l'engager à user de l'influence du gouvernement des Etats-Unis auprès des gouvernements d'Europe pour la terminaison la plus prompte possible des hostilités.

M. Ray présente une résolution pour nommer un comité réuni qui sera chargé d'examiner le procédé de M. Delamarre, pour extraire la matière saccharine des patates douces et de faire un rapport par bill ou autrement.

M. Todd appelle la discussion d'une résolution nommant un comité spécial de trois membres pour faire enquête sur la compagnie du canal du Golfe du Mexique, afin de savoir si la compagnie s'est conformée aux clauses de l'acte accordant l'assistance de l'Etat. Adopté.

M. McMillen appelle la résolution jointe pour changer le nom de la compagnie de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga en celui de chemin de fer de Mobile, de la Nlle-Orléans et Texas. Envoyé à l'impression.

M. Campbell présente un bill pour incorporer une banque d'Etat où les deniers publics pourront être déposés. Référé.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — La séance est ouverte à midi. Une motion d'ajournement de M. Harper est repoussée.

Après un débat avec le président, M. Faulkner présente une résolution chargeant le comité sur les élections de faire son rapport immédiatement sur les membres dont les sièges sont contestés et qui sont tous démocrates, savoir: MM. Lambias, Pond, Hyam, Haston, Barrow, Broussard et Bryan.

Le règlement ayant été suspendu par un vote des deux tiers, 62 ouis contre 19 nons, la résolution a été ensuite adoptée par 73 ouis contre 24 nons.

Une motion d'ajournement par M. Scott a été repoussée par 71 contre 28, et la séance a été suspendue une demi-heure.

A la reprise, M. Abell, chairman du comité des élections, rapporte verbalement que, suivant une résolution passée par la Chambre, le comité accordait un délai de 15 jours afin de permettre aux contestants de fournir leurs preuves, que, ce délai n'étant pas expiré, le comité demandait du temps pour faire son rapport.

M. Yorke fait la motion que le comité, n'ayant pas fait son rapport conformément à la résolution, soit déchargé.

Cette motion donne lieu à un long débat entremêlé de motions de s'ajourner.

M. Harper fait la motion que le rapport du comité soit adopté.

M. Carter demande le dépôt de la motion et demande la question préalable. La motion d'adopter le rapport est rejetée par 59 voix contre 31.

A quatre heures précises des pages entrent dans l'enceinte réservée de la chambre, portant des plateaux de verres contenant des liqueurs spiritueuses; plusieurs membres prennent les verres et en boivent le contenu. Le président déclare qu'il ne peut permettre cela et ordonne au sergent d'armes de faire emporter les plateaux.

Une motion d'ajournement étant faite, et le vote par assis et levé étant demandé, le président, sans faire droit à la motion, lève la séance et se retire.

Des motions sont faites pour que M. Carter occupe le fauteuil et pour que les membres restent en place. M. Faulkner demande que M. Carter parle de l'estrade. Adopté à l'unanimité.

M. Carter refuse de prendre les propositions du Président, mais il dit qu'il adressera aux Représentants comme à ses adversaires. Il rappelle les nombreux actes [illegible] du Président, l'usurpation que ce dernier a faite des pouvoirs de la Chambre de façon à l'amener à plaider la législation.

"Son impudence, dit-il, a atteint son apogée il y a quelques minutes, quand il a prononcé l'ajournement sans avoir égard à une demande de vote. Nous ne sommes pas légalement ajournés, mais nous ne ferons rien de révolutionnaire, et nous nous soumettrons à cette indignité afin que nous puissions en faire justice demain.

Je vous dis, messieurs, que si vous avez du respect pour vous-mêmes et pour la dignité de l'Etat que vous représentez, si vous voulez faire des lois qui vous rendent honneur et qui soient avantageuses à vos commettants, vous destituerez demain ce brouillon, cet intrigant, ce polisson de Warmoth, et vous mettrez à sa place un homme qui vous respectera et se respectera lui-même, et qui ne sacrifiera pas l'Etat à son ignoble vraie ambition, etc.

☞ Achetez vos chapeaux au coin St-Louis et Royale.

—Le gouvernement de France a confié le grade [illegible] de son fils, M. Arthur Gambier, engagé volontaire dans l'armée [illegible], qui a été blessé grièvement à la bataille de Beaugency, après avoir assisté à plusieurs engagements. Il ajoute que son chef avait été blessé [illegible], vingt-un seulement sont revenus de la mort.

M. Gambier est actuellement en convalescence à St-Malo.

Encore Bazaine.

Un des généraux de l'armée du Rhin, le général Deligny, qui s'est fait connaître en Afrique, vient de publier sur la campagne de Metz une brochure qui ne sera certainement pas le témoignage le moins accablant pour le maréchal Bazaine.

Voici d'abord ce que l'auteur dit de lui-même:

"Celui qui écrit ces lignes n'est animé d'aucun sentiment de haine ni de rancune; il sent, au besoin, s'élever au-dessus de la passion et des plus légitimes ressentiments; mais il en est pas un seul; il supporte l'adversité avec le calme que donnent une conscience tranquille et la conviction d'avoir rempli, en tout lieu et à toute heure, ses obligations dans la limite la plus extrême de ses forces et de ses moyens.

"N'ayant jamais eu de rapports bien intimes avec le maréchal Bazaine, il ne s'est jamais éloigné de lui de parti pris, et il a toujours eu à se louer de l'obligeance et de la bienveillance du maréchal, chaque fois qu'il a eu à y recourir.

"Pendant le cours de sa longue carrière, il s'est accoutumé à professer du respect et de l'estime pour le caractère et la valeur des deux maréchaux et des généraux qui se partageaient les commandements à l'armée du Rhin."

Le général Deligny fait le portrait suivant du maréchal Bazaine:

"Lorsque l'Empereur confia au maréchal Bazaine le commandement de l'armée du Rhin, il ne fit que ratifier le choix du pays et la désignation de l'armée.

"Le maréchal, en prenant possession de ces hautes fonctions, assumait sur lui une grande responsabilité, et héritait d'une situation rendue très difficile, à la suite de revers imprévus qui, tout en jetant du trouble dans la conduite de la guerre, déroutaient les combinaisons, renversaient tous les plans primitifs, avaient introduit un grand désarroi dans les branches des différents services.

"Nous n'hésitons pas à dire que la tâche qui incombait alors au nouveau dépassait de beaucoup ses moyens et ses forces, et qu'il n'était à sa hauteur, ni par son activité physique, ni par ses talents, ni par son énergie morale.

"Pour une aussi grande mission, il eût fallu mettre en jeu tous les ressorts d'une grande âme, toute l'énergie d'un grand caractère; il eût fallu des éclairs de génie peut-être!

"Le maréchal, lui, n'appela à son aide qu'une somnolence égoïste, une sorte d'indifférence pour les intérêts généraux, un petit esprit et de petits moyens.

"L'armée, dont le sort lui était confié représentait, par la vigoureuse constitution des cadres, la vaillance des soldats, l'esprit militaire et de discipline dont tous étaient pénétrés, tout ce que la France était capable de fournir de mieux en fait de troupes. Cette belle armée ne demandait qu'à être commandée, conduite et dirigée; elle possédait à un très-haut degré, le sentiment de sa valeur; son énergie et son dévouement pouvaient défier les plus rudes épreuves.

"Le maréchal Bazaine, pris au dépourvu quant à lui-même, ne tarda pas à se convaincre que son entourage et ses lieutenants, loin de pouvoir le suppléer ou le compléter, laissaient eux-mêmes beaucoup à désirer."

Après avoir raconté longuement ce qui s'est fait à Metz pendant la durée de l'investissement, l'auteur arrive aux conclusions suivantes:

"Il ressort de ce que nous avons exposé:

"Que le maréchal Bazaine est demeuré au-dessous de sa tâche militaire, et que, pénétré du sentiment de son impuissance, s'est dérobé à ses devoirs envers le pays et à ses obligations envers l'armée dont il avait le commandement, en désertant la lutte en rase campagne, et en abandonnant le sort de ses troupes aux hasards d'événements dont la marche et l'issue étaient problématiques et qui s'accomplissaient loin d'elles. Que, s'apercevant trop tard de la fausseté de ses calculs, il a demandé à la politique les voies et les moyens de se tirer du mauvais pas où il s'était imprudemment engagé.

"Et qu'enfin, tout entier aux intrigues, préoccupé, à la fois, et de les faire aboutir et du soin de les dissimuler à son armée, il a laissé consommer celle-ci dans l'ignorance de sa véritable situation, et la conduite à sa perte déjà consommée avant qu'elle n'eût conscience de son état.

"La responsabilité de ce fatal dénouement remonte donc tout entière au général en chef, et quelques efforts qu'il puisse faire pour en alléger le poids et la faire partager aux commandants de corps d'armée, qu'il réunissait en conseil sous sa présidence, il ne réussira jamais à s'y soustraire.

"Ceux-ci ne sauraient davantage s'exonérer des torts graves qu'ils ont eus vis-à-vis de l'armée.

"Nous faisons, toutefois, une réserve concernant le général Desvaux, qui n'a figuré, dans le conseil, que comme intérimaire, et seulement alors que les affaires étaient déjà très embrouillées.

"L'ordre du jour, par lequel le maréchal Bazaine annonça à son armée qu'elle doit subir les lois de la guerre et lui fait ses adieux, mérite d'être lu avec attention. Cet important document trahit chez son auteur un grand trouble de conscience et une grande confusion dans les idées.

"Le trouble de conscience est manifeste, lorsque le maréchal dit qu'il a fait loyalement tout ce qu'il était possible de faire pour éviter la triste fin.

"N'est-il pas surprenant, en effet, qu'un général en chef, qui doit veiller à la sauvegarde de tant d'intérêts, qui dispose de tant de forces physiques et morales, d'une puissance aussi grande, en soit réduit, quand tout est perdu, à venir dire: "Je vous ai ruinés, j'en conviens, mais j'ai été loyal!"

"C'est de ce côté, pensera-t-on tout naturellement, qu'il se sentait faible.

"Ce trouble ressort encore du passage où il est dit: qu'un suprême effort n'eût abouti qu'à un sacrifice inutile; car, bien évidemment, chacun se dira: ce n'est pas pour n'avoir pas tenté un suprême effort que vous avez été vaincu; vous avez bien que ce que l'on vous reproche surtout, c'est de n'en avoir fait aucun, en temps voulu, alors que la réussite était possible et que le devoir exigeait qu'il fût tenté.

"On se demandera aussi quelle était la nécessité de l'appel fait à la discipline? Cette discipline, qui a servi, pendant toute la campagne, de point d'appui aux manœuvres du général en chef, n'interviendra-t-elle que pour aider à de nouveaux expédients politiques?

"Dira-t-on ainsi que l'on porte aux armes à aux bras à conserver, quand dans celui que l'on a porté aux aigles, ne voit-on pas percer un vague pressentiment de prochaine résurrection, en vue de nouvelles batailles aventureuses à jouer?

"Mais ce qui ressort incontestablement, c'est la confusion des idées qui s'accuse par le comparaison de situations, de temps et de lieux qui n'ont, entre eux, ni parité ni analogie.

"Le rapprochement des noms qui figurent sur le document est surtout fâcheux pour celui du général en chef.

"Un événement aussi désastreux que la capitulation de la place et de l'armée de Metz, est sans précédent aucun dans l'histoire des nations modernes, et il faut remonter le cours de dix-neuf siècles, jusqu'au resserrement et à la défaite de l'armée gauloise sous Alise, pour trouver la trace d'un fait historique qui puisse lui être comparé. Mais encore la comparaison est-elle tout à l'avantage de nos aïeux et de leur chef. Ils n'étaient montrés fiers, dignes, entreprenants et redoutables jusqu'à la dernière heure, et quand celle-ci sonna, Vercingétorix était encore à cheval et revêtu de son armure.

"Il alla trouver César pour implorer sa clémence en faveur de ses compagnons d'armes.

"Pour lui-même, il ne stipula rien. Il savait le sort qui lui était réservé: suivre le char du vainqueur et puis mourir.

"Les temps sont bien changés; de nos jours, le général en chef, fatigué de mener son armée aux champs, se retire de la lutte, se frotte les mains après deux ou trois mois, approvisionnements de vivres, puis à jour fixe, fait appointement avec l'ennemi; il lui livre par contrat une grande place avec forts et châteaux; un grand arsenal de guerre, 150,000 hommes, d'excellentes troupes; il se débarrasse ainsi d'un lourd fardeau que le vulgaire appelle le devoir et l'honneur militaires, et, dès lui, de ce lest encombrant, fruit de l'épargne accumulée du pays. Et quand rien ne le retient plus, il fait de chaste adieux à ses amis et à ses familiers, leur dit: "au revoir,—dans un mois, à Paris,"—monte en voiture, s'en va, et dispos, se rend en visite à Frescaty et s'en va, de là, dîner en famille au château voisin."

Le dernier mot du général Deligny est une protestation contre la restauration bonapartiste:

"On semble croire en France, et l'opinion s'accrédite en Allemagne, que l'empereur Napoléon ne serait pas éloigné de tenter la restauration de son pouvoir déchu, et les débris de l'armée régulière éparpillés en Allemagne pourraient, à l'occasion, être tenus à sa disposition pour seconder l'exécution de ses desseins.

"Nous doutons que des combinaisons de cette nature soient de la conception de l'Empereur, mais il serait très possible qu'elles aient pris naissance autour de lui, nous croyons utile de faire pressentir à l'Empereur qu'il se ménagerait de grands mécomptes, s'il se laissait persuader que les officiers et les soldats de l'armée de Metz puissent être amenés à reprendre les insignes, désormais sans prestige, qui leur ont été subreptissement enlevés, et à venir se ranger, à nouveau, docilement, encore sous ses ordres et leur chute, sous les chefs qui n'ont plus leur confiance et auxquels ils ne sauraient pardonner [illegible] des humiliations et des malheurs dont ils ont été accablés.

"Quand ils rentreront en France, ses bataillons, ils ne se souviendront pas du dévouement de la [illegible], et de ce qu'ils ont perdu l'Empereur, mais de l'arrogance que prend la France qu'on a [illegible].

"Ils se tiendront tout simplement à la disposition du gouvernement que le pays se sera donné, avec la ferme intention de le bien servir et d'acquitter leur dette de patriotisme dont ils ont été bien malgré eux, contraints de suspendre le paiement.

"Rendus prudents par une expérience chèrement acquise, ils ne croiront pas que des personnalités ambitieuses et égoïstes, quelque masque qu'elles prennent, viennent leur offrir des avantages pour leur devoir.

"Il se pourrait, ils s'en trouveraient quelques-uns, en petit et peu nombreux,—qui seraient assez faibles ou aveugles pour se laisser éblouir et séduire par les espérances qu'on leur offrira, car qu'aussi la condition d'existence était bien faite pour eux."

PAR LE TELEGRAPHE.

Une dépêche de Versailles.

Ravitaillement de Paris sous le contrôle allemand.

L'entrée de Paris interdite aux soldats prussiens.

Une dépêche de Bordeaux.

Les Français ont encore 10 corps d'armée en campagne.

Les camps d'instruction ont en outre 250,000 hommes.

La conscription de 1871 donnera 300,000 recrues.

A la reprise des opérations la France aura 900,000 hommes sous les armes.

Nouvelles Européennes

Dépêche au *World*.

Versailles, 29 janv.—Un cordon a été tiré autour de Paris et personne ne peut entrer ou sortir sans un permis des autorités allemandes. Le ravitaillement de la ville se fera sous le contrôle allemand. On croit avec confiance, au quartier-général allemand, que la paix est assurée.

Bordeaux, 30. — Le quartier-général de Chanzy est à Laval. Les 15e, 16e, 19e et 26e corps sont à Vierzon, Bourges et Nevers. Le général Bourbaki à les 18e, 20e et 24e corps à Rouland et Pontarlier. Garibaldi est à Dijon avec 30,000 hommes. Le général Faidherbe a les 22e et 23e corps à Arras, Douai et Cambrai. Lotzel est devant le Havre avec 30,000 hommes.

Les camps d'instruction contiennent 250,000 hommes et les conscrits de 1871 sont au nombre de 300,000 hommes.

A la fin de l'armistice la France reprendra les opérations avec 900,000 hommes.

Versailles, 30.— Il est défendu d'entrer dans Paris et d'en sortir. Les troupes n'ont mandes sont très fâchées de ne pouvoir entrer dans Paris.

Londres, 30 janv., 4 h. 30 de relevée.—On rapporte de Bâle que nombre de soldats de l'armée de Bourbaki traversent la frontière suisse.

Nouvelles de Washington.

Washington, 30 janvier.—Le Président a envoyé aujourd'hui, au Congrès, un message pour recommander un gouvernement territorial pour le territoire Indien.

Le comité du judiciaire a fait un rapport défavorable au suffrage des femmes réclamé en vertu du 15e amendement. M. Bingham prétend qu'il n'appartient qu'aux Etats d'accorder le droit de suffrage aux femmes.

Le comité du judiciaire fera aussi un rapport contraire au bill qui donne une représentation additionnelle.

Les démocrates l'ont emporté dans une élection à Wheeling, Virginie.

Sénat.—Le Conseil des aldermen de Cincinnati demande que le pont entre cette ville et Newport soit élevé.

Le bill qui transfère la douane de St. Marks à Cedar Keys, Floride, a passé.

On a discuté jusqu'à l'ajournement l'affaire des sénateurs de la Géorgie. Le rapport de la minorité en faveur de l'admission de Whitely et Farrow a été rejeté par 20 voix contre 19.

Chambre.—Plusieurs bills ont été présentés aujourd'hui; l'un d'eux a pour objet d'assurer plus d'efficacité dans les différents départements du gouvernement; un autre fait une allocation pour une douane à Vicksburg.

B. Butler, du Massachusetts, a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée par 172 voix contre 21.

"Résolu, que le Congrès des Etats-Unis, au nom du peuple des dits Etats, souhaite à J. O'Donovan (Rossa), Thos. Clarke Luby, John O'Leary, Thomas F. Burke, Ch. Underwood, O'Connell et leurs compagnons, exilés et patriotes irlandais, une cordiale bienvenue dans la capitale et dans le pays, et qu'une copie de cette résolution leur soit transmise par le Président des Etats-Unis."

M. Benjamin, du Missouri, ayant fait une objection, Butler a répondu que la résolution était copiée de la résolution votée en faveur de Kossuth. La résolution a été alors votée comme il est dit plus haut.

Washington, 30.—Le sous-comité de reconstruction composé de MM. Farrer, Upson et Manges, recommande unanimement au comité l'adoption du bill du Sénat abolissant le serment d'épreuve.

Washington.—*Chambre.*— Un bill a été introduit pour régler le commerce parmi les Etats. Le bill, fait une loi générale sous laquelle, à de certaines conditions, les compagnies pourront être incorporées et autorisées à construire des chemins de fer, à creuser des canaux en autre grands chemins traversant deux ou plus d'Etats, ou des Territoires des Etats-Unis, de à faire avec la même compagnies et autres qui se réunissent entre les points dans les différents Etats ou Territoires, l'objet étant de multiplier les lignes de communication de l'Ouest à l'Est, de renverser les monopoles et de faire un passage à bon marché en créant et protégeant les lignes concurrentes.

On considère comme chose certaine que M. Hill sera admis au Sénat pour y représenter la Géorgie.

Voici ceux qui ont voté non dans l'affaire des Fenians:

Hambler, Bailey, Benjamin, du Missouri; Blair, du Michigan; Churchill, Dixon, de la Caroline du Nord; Dixon, du R. I., Fenian, Hale, Hawkins, Hoe, Jenckers, Kelsey, de N.-Y.; Napp, Laflin, Peters Pomeroy, Taffe, Tanner, Wheeler et Allard.

Les résolutions de Butler sont copiées sur les résolutions de Kossuth. Les Fenians auront la même réception. La résolution n'a pas encore passé au Sénat.

Nouvelles diverses.

New York, 30.—Le colonel Alexander, ci-devant inspecteur du Revenu à la Nlle-Orléans, qui avait été arrêté, la semaine dernière, à Boston, sur une accusation de malversation, a été amené, ce matin, au bureau du maréchal Sharp, en route pour Washington.

Raleigh, 30.— Le procès du gouverneur Holden a commencé aujourd'hui sous la présidence du juge Pearson. Tous les avocats étaient présents. L'affaire a été ajournée à mercredi.

New York, 30 janv.—Les exilés irlandais ont accepté $30,000 de Tammany Hall.

New York, 30.—Une adresse au roi d'Italie avec de nombreuses signatures, de citoyens notables est envoyée sous peu. L'adresse termine ainsi: Le triomphe dans le passé vous encouragera à faire de nouveaux exploits. Nous vous assurons de notre sympathie cordiale pour tous vos efforts pour le bien de l'Italie. Nous croyons que vous pensez avec nous que la véritable sagesse de tous ceux qui gouvernent consiste dans la justice et le bien être de tous les hommes, et le plus grand don à faire au peuple est celui de l'éducation universelle qui est la force de notre pays et qui doit être l'espoir du vôtre.

Nous souhaitons pour vous un règne long et glorieux, pour votre peuple progrès et prospérité, pour l'Italie unie, indépendance, stabilité et bonheur, tant que le monde durera.

Marchés Européens.

Liverpool, 30 janv., après-midi.—Coton middling-uplands 9 1/8; Orléans 8 1/4 à 8 3/8, mais les prix sont tant soit peu plus fermes. Ventes de coton en chargement à Savannah et à Charleston à 8 1/4 à 8 1/8 le middling upland.

Liverpool, 30, au soir.—Vente de coton en chargement à Mobile 7 1/2, et sur navires en route de ce port 8 à 8 1/2 le middling Mobile.

Londres, 30, au soir—Consolidés 92 1/8 à 92 1/4. Rente 5%.

Marchés Américains.

Havane, 28 janvier.—Les sucres de toutes dénominations ont légèrement baissé. Il y a peu de demandes, et quelques transactions. Les No 12 à 15 ont haussé de 9 1/2 à 10 1/2. Les No 16, de 11 1/4 à 13 3/4.

New York, 30 au soir—Argent de 5 à 6. Change ferme. Or 111 à 111 1/8. Gouvernements forts mais calmes à la clôture. 5-20, de '62 112 3/4. Fonds du Sud inactifs, mais fermes. Louisiane 69 et 68. Levée 71 et 69.

New York, 30 au soir—Coton calme à la clôture et faible. Vente 3,000 balles, Mid. upland 15 1/8. Farine plus ferme. Coffee [illegible]. Whiskey plus ferme.

New York, 30, au soir.—Le taux des escomptes a été de 7 et 8. Les principaux banquiers ont soustrait plus demande à lever sur les sterlings, et préfèrent attendre les événements qui peuvent survenir après la capitulation de Paris.

Chicago, 30—Farine calme mais demandée. Blé [illegible].

Cincinnati, 30— Coton calme et sans changements. Mid. 14 1/4 à 14 1/2. Farine en demande limitée. De famille 6 25 à 7 00. Porc 20 75. Graisse 12 1/2.

St-Louis, 30.—Farine animée mais invariable. Superfine 5 00. Mais en bonne demande à 51. Whisky, 88. Porc 20.

Louisville, 30.—Toile d'emballage calme et sans changements. Coton ferme, Mid. 14 1/8. Farine plus ferme. Extra de famille 6 75. Mélasse de la Nouvelle-Orléans 65. Graisse 12 1/2.

Nouvelles des Rivières

Vicksburg, 30—Descendu: steamers Henry Ames, Clarksville, Ironsides. Le fleuve monte. Temps clair et agréable.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 6 heures du soir—Temps couvert et pluvieux. Pas d'arrivages ni de départs.

Passe à Loutre, 30, 6 heures du soir—Arrivés: la barque Cyphea, en 11 jours de Vera-Cruz, en lest, la goelette David Miller, en 10 jours de Charleston, avec une cargaison de guano. Pas de départs.

☞ Voulez-vous de beaux et bons chapeaux à PRIX RÉDUITS? Adressez-vous au coin St-Louis et Royale.

LA FRANCE!

Oui, la France se révèle tout entière dans le fait qui a motivé de la part du prince Ladislas Czartoriski la lettre suivante au comte de Montesquieu, représentant du gouvernement de la République à Vienne:

"Monsieur le Comte,

"On m'annonce que le gouvernement français a donné ordre de délivrer, comme par le passé, les secours d'usage affectés aux familles d'institution de l'émigration polonaise à Paris.

"Au milieu des terribles épreuves et de la lutte contre l'invasion, la France se rappelle le malheur d'autres peuples!

"C'est là un trait touchant de charité et de grandeur morale qui dévoile toute l'âme de la nation.

"Dès protégée cette France qui reste toujours la même dans l'adversité comme dans le bien-être!...

"Je crois, Monsieur le Comte, ne remplir que le plus simple des devoirs en vous priant de vouloir bien être l'interprète de votre gouvernement, l'interprète des sentiments qu'éprouve tout cœur polonais pour la France.

"Ladislas CZARTORISKY."

LE GENERAL CHANGARNIER.

On a parlé dernièrement d'une visite que le prince Napoléon a faite au général Changarnier à Bruxelles, et on se demandait quel conseil avait pu être fait à ce membre de la famille impériale, par l'illustre général. Voici une lettre qui répond à ces questions. Elle est adressée au *Progrès des Ardennes*:

"Etant momentanément absent des Ardennes, je viens seulement de lire, dans votre numéro du 9 courant, un article intitulé *Conspiration bonapartiste*, dans lequel vous dites que le général Changarnier aurait reçu de Bruxelles la visite du prince Napoléon, et vous demandez quel accueil le général a pu faire à ce membre de la famille impériale.

"Etant depuis de longues années intimement lié avec le général Changarnier, je crois être à même de vous affirmer que l'article en question a du faire planer dans l'esprit de ceux de vos lecteurs qui ne connaissent pas le caractère à la fois si loyal et si français de mon vieil ami.

"Il est vrai, Monsieur le rédacteur, que le prince Napoléon s'est présenté chez le général Changarnier; il a cru lui faire des propositions, qu'il s'est vu repoussées avec le mépris qu'elles méritaient, en rappelant au prince qu'il ne se prêterait à aucune œuvre ténébreuse dont la réalisation aurait, pour la France, le comble de l'humiliation et de la honte.

"Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

"BARON ETAIN,

"Ancien représentant des Ardennes à l'Assemblée législative."

☞ En achetant des chapeaux au coin St-Louis et Royale on fait une notable économie.

—Nous lisons dans le *Messager franc-comtois*:

"Nous apprenons que le deuxième bataillon de la garde nationale mobile des Hautes-Pyrénées dans lequel sont comme lieutenant M. Lagoue de Mauléon, commandant du bataillon, représentant à la "Ville de Paris", a été placé à l'ordre du jour de l'armée des Vosges pour s'être vaillamment conduit et distingué entre les murs de Dijon et d'Autun.

"Nous sommes aussi heureux d'annoncer à tous ceux qu'il concerne que M. de Medary, fait prisonnier à Dijon, le 27 novembre dernier, a réussi à se sauver sous un déguisement de paysan et à se soustraire à la vigilance des sentinelles. Cet officier en [illegible] des premiers jours de décembre, et il a été grandement félicité par le général Garibaldi."

—Nous lisons dans le *Publicateur* de Dôle:

"Un drame horrible s'est passé dans notre ville:

"Mercredi, vers une heure de l'après-midi, un bataillon de la 2e légion des mobiles du Rhône était sur le point de quitter Dôle et était déjà formé en sections pour la promenade du cours Saint Maurice, lorsque le lieutenant-colonel, qui commandait ce bataillon, adressé quelques paroles au commandant du bataillon.

"Le lieutenant-colonel, sans que personne ait pu entendre l'objet de la discussion, tira son revolver et fit feu sur le commandant, qui tomba frappé mortellement. Puis, se saisissant d'un fusil, qu'il emporta des rangs et fracassa la mâchoire du lieutenant-colonel, tomba frappé à son tour transporté dans des maisons voisines. Le commandant a expiré le lendemain et le lieutenant-colonel, hier soir à sa mort.

"Nous aurions voulu passer sous silence cette triste affaire, mais notre position de chroniqueur nous fait un devoir de la mentionner.

"Ce commandant était M. Folmaille; le lieutenant-colonel M. Klingler, de Marseille."

—Madame Marie Alexandre Dumas, fille de l'auteur des *Trois Mousquetaires*, a écrit à M. Louis Veuillot la lettre suivante que reproduit l'*Univers* de Nantes:

"Cher apôtre,

"Sachez par moi, qui vous garde un inaltérable souvenir, que mon bien-aimé père est mort, lundi 5 décembre 1870, à 10 heures moins sept minutes du soir, muni des sacrements de l'Eglise. Oh! répétez-le bien haut avec moi. Dieu m'a fait grâce infinie.—Priez pour celui qui s'est doucement endormi dans le seigneur, où, sur cette terre toute de mal, tâchée de pire, nous faisons le bien. Je reviens de cimetière, je n'ai pas le courage de vous en dire davantage; louez Dieu de ce grand exemple de ces sacrements pour lesquels mon cher grand génie [illegible].

"Toute à vous de cœur.

"MARIE-ALEXANDRE DUMAS.

"Ce 6 décembre 1870."

☞ A l'enseigne de Rob. E. Lee, au coin St-Louis et Royale, chapeaux pour hommes et enfants A TRÈS BON MARCHÉ.

MARIÉS, dans le comté Davis, Texas, le 18 de ce mois, EUGENE JOURNET, de la Nouvelle-Orléans, à Mademoiselle ADRIENNE JACKSON, du comté Davis, Texas.

MARIÉS le 26 janvier 1871, à l'Eglise de l'Annonciation, par le Révd. Père Durier, Mr A. P. IMBOURG, de la paroisse St-Jean-Baptiste, à Mlle MATHILDE M. COULON, de cette ville.

Décédé, hier, à trois heures P. M., à l'âge de quarante-cinq ans, AUGUSTIN MARCELIN GARCIA. Ses amis et connaissances, ainsi que les membres des Sociétés Bienfaisantes d'Orléans, sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui mardi, à quatre heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Des Prés, entre les rues Robertson et Claiborne.

De la part de sa veuve et de son frère, Alcide Garcia.

Décédé, dimanche, à minuit, à l'âge de vingt-quatre ans, F. E. A. GIRARDEY, natif de Nantes, (France).

AVIS.

M. EDOUARD G. GOTTSCHALK informe ses clients et le public qu'il continuera les affaires comme par le passé, avec M. Gottschalk & Wagner, au No 143, rue Bienville, où il s'occupera toujours avec exactitude de toutes les affaires qui lui seront confiées.

M. JAMES FARRY, qui depuis nombre d'années est attaché par l'ancienne société, restera avec M. Gottschalk, et aura un intérêt dans les affaires à partir du 1er janvier 1871.

E. G. GOTTSCHALK, JAMES FARRY.

Changement de Magasin.

J. B. VANHORN & CO.

ont transféré leur magasin du coin des rues Poydras et Magazine au No 112 de la rue Poydras, entre Magazine et Tchoupitoulas.

50 Paniers Champagne Krug,

EN CHARGEMENT EN DEMI-BOUTEILLES.

50 caisses Champagne

CARTE BLANCHE.—En demi-bouteilles.

A vendre par LOUIS COLOMB, Au No 4 de la rue de la Commune.

En débarquement du trois-mâts "Agen Walsh", de Marseille:

250 BARRIQUES VIN ROUGE de "Saint-Julien."

10 caisses EAU DE FLEUR D'ORANGER "Garnier Frères", et à vendre par HENRY VALETON & CO., No 26 et 28, rue Bienville.

DOMESTIQUE.

UNE bonne domestique de maison (de couleur) trouvera à s'employer en s'adressant chez M. CH. D'HONVILLE, No 50 Charles, entre Harmony et Peace.

$10 de récompense

A tout officier de police qui arrêtera le nommé JULES BRUNE, charretier, il y a deux jours, au No 214, rue des Marais, et remettra dans un délai, vit a été hors, pour son compte, par la cour de justice d'appel. C. PHILIPON, 86 rue Bourbon.

Département des Finances.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1871. PERCEPTEUR DE LA VILLE.

Les licences pour 1871 sont maintenant dues et prêtes à être livrées à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes qui font un commerce, exercent une profession ou qui possèdent des véhicules sont prévenues de se munir immédiatement, à ce bureau, de leurs licences, et de payer les taxes, afin de se mettre à l'abri de frais considérables.

J'ai le bienveillant pour la nouvelle charte, d'empêcher de faire un commerce quelconque s'il n'est pas muni d'une licence.

JOHN E. WALTON, Administrateur des finances.

Avis aux contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes.

TOUS les contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes des années 1869 à 1870 sont avertis de venir les payer immédiatement à mon bureau, afin d'éviter de nouveaux frais.

Les personnes qui désirent savoir le montant de leurs taxes les trouveront à s'adresser à mon bureau et tous les renseignements leur seront promptement donnés.

C. S. SAUVINET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

AUX TAXABLES, DU PREMIER DISTRICT NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1871.

MON BUREAU, No 9 RUE CARONDELET sera ouvert le premier de février 1871 pour la collecte des Taxes de 1870 et les Licences de 1871. Toutes les personnes qui négligeront de régler dans les vingt jours après le premier de février, seront poursuivies selon la loi. Les personnes sujettes à payer des licences sont particulièrement requises d'en effectuer promptement le payement, attendu que les procédures dans ces cas-là sont très sommaires à l'égard des licences.

GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur des Taxes, Premier District, Ville de la Nlle-Orléans.

Avis aux Contribuables du Deuxième District.

LES contribuables du Deuxième District sont prévenus que j'ouvrirai mon bureau le 1er février prochain, pour la perception des Taxes d'Etat de 1870 et des Licences d'Etat de 1871. Ceux qui ne payeront pas leurs taxes ou ne se seront munis de leurs licences dans le délai prescrit seront poursuivis.

L. R. LEMARIÉ, Percepteur des taxes d'Etat, Deux District.

DENTISTES.

PRÉSERVEZ VOS DENTS.

J. T. CASSADAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN DENTISTE,

130, rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.

INFORME le public, qu'il continue à exercer sa profession dans toutes ses branches, à des prix réduits, à la portée de toutes les classes. Son objet est de donner le bénéfice de son expérience acquise par plusieurs années de pratique dans cette ville, à sa clientèle et au public en général qui pourrait avoir besoin de ses services. Ayant à son service deux dentistes pour l'aider dans la partie mécanique, il peut confectionner des dentiers en or, etc.

DENTISTE — CONSULTATIONS.

J. S. KNAPP, chirurgien dentiste, [illegible].

$20 Seulement $20.

Le Dr Geo. MERRILLON, dentiste, [illegible].

Sherry des Docks de Londres.

50 caisses de un, deux, trois doux. bouteilles SHERRY (qualité supérieure) d'importation directe des docks de Londres.

A vendre par A. COUTIN, 59 rue des Magasins.

MR. ANTOINE DUBUC a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient d'établir un établissement de Pompes Funèbres, au No 51 rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, [illegible] JEAN BONNOT, qui le dirige et le conduit depuis environ trente ans.

JEAN BONNOT,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

51.........RUE STE-ANNE.........51

(Entre Chartres et Royale.)

Institution de Demoiselles,

Au No 72 de la rue des Remparts, Entre les rues Bienville et Conti.

(PENSIONNAT ET EXTERNAT.)

—Dirigée par—

Mme EMMA MATHEY,

AU BON MARCHÉ.

Magasin St. Philippe,

266... rue Royale coin St. Philippe...266

Mousselines à 25 cts, [illegible].

$500 piastres de Récompense.

L'INDIVIDU qui, par erreur, aurait pris, à la poste, le samedi 28, cinq enveloppes contenant des valeurs, à l'adresse de ANDRES RICHOUX, [illegible].

J. SAGET, Armurier,

196......RUE DE CHARTRES......196

A un bel assortiment de fusils de chasse, fusils à feu central, [illegible].

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL,

ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon [illegible].

Le Doc CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

[illegible]

P. BÉJAN,

Encoignure Dauphine et Quartier.

GRAND DÉBALLAGE de beaux Meubles de chambre à coucher, salon, salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer, dans les dernières genres. [illegible]

DOCTEUR HUARD,

[illegible]

232 RUE ROYALE, Entre St-Louis et Toulouse. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS,

AU No. 130 RUE DE CHARTRES

A. BROUSSEAU & CO.

[illegible]

SACRIFICE.

Liquidation pour cause de départ.

F. MEUNIER,

[illegible]

Remerciements.

[illegible]

Nouveau changement de domicile.

MME Vve H. BAUDET, accoucheuse, [illegible].

Maison à Louer.

La jolie RESIDENCE en briques, à trois étages, et ses dépendances, avec remise, écurie, cave et waterworks, située [illegible].

S'adresser à F. PERAT, [illegible].

A louer, de suite,

Deux grandes maisons, situées rue Royale, Nos 69 et 71.

S'adresser chez F. MEUNIER, Rue Royale, No 71.

AVIS.

La société J. H. ASHBRIDGE & Co., à la Nouvelle-Orléans, et ASHBRIDGE, SMITH & Co., à la Nouvelle-Orléans, a été dissoute. Le soussigné continuera l'agence de navires et de steamers sous la raison de J. H. ASHBRIDGE & Co. Il sollicite le même appui que celui dont il est honoré depuis trente ans. J. H. ASHBRIDGE.

Avis.

LA Société qui a existé jusqu'à présent, dans cette ville, entre les soussignés, sous la raison NAVAS & LATREYTE, au "Salon Merlin", No 22 de l'Exchange Place, a été dissoute, le 16 du courant, par expiration de contrat. Manuel Navas est chargé de la liquidation et continuera les affaires au même local.

MANUEL NAVAS, JOHN LATREYTE.

ROBERT E. LEE.

Magasin de CHAPEAUX à Bon Marché,

COIN ROYALE ET ST-LOUIS.

Changement de domicile.

MME FERRARI, ACCOUCHEUSE, informe sa clientèle qu'elle vient de transférer son domicile au No 162 rue d'Orléans, entre Remparts et Bourgogne.

Consultations, de midi à deux heures. Traitement spécial pour maladies des dames.

A Vendre, pour cause de départ.

GROCERIES. Une grocerie bien achalandée, située dans un des quartiers les plus florissants du Deuxième District. Pour plus amples informations, s'adresser à S. Cambo, [illegible].

MIRAMON,

90 & 191 ...Rue de Chartres... 90 & 191

MARCHAND DE MEUBLES,

EBENISTE ET TAPISSIER. Achat, échange et réparation de Meubles, Draperies et Rideaux [illegible].

F. BONTEMPS,

CONFISEUR ET DISTILLATEUR,

[illegible]

$500 de récompense.

L'ASSOCIATION de la FOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE de la Louisiane payera CINQ CENTS PIASTRES à celui ou ceux qui feront arrêter et condamner toute personne qui a volé les livres de son bureau au Fair Ground.

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Chemical and Fertilizing Company) [illegible].

SIEBE & OWEN.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

Bazar Français.

LES personnes qui n'ont pas encore réclamé les lots qu'elles ont gagnés à la loterie du Bazar sont priées de le faire sans retard. Le délai précédemment accordé expire le 31 janvier, [illegible].

FÉLIX LABUR, Président.

Consulado de España en Nueva Orleans.

Desde esta fecha al 31 marzo próximo, queda abierta la matrícula para los ciudadanos españoles residentes en esta ciudad y su distrito consular. Esta matriculación es gratuita y obligatoria, y los que dejen de inscribirse en ella para la época prefijada no tendrán derecho á que se les dispense su más completa protección por este consulado [illegible].

Nueva Orleans, 1º enero 1871.

El cónsul, CARLOS PIÉ.

Comité pour ériger un monument à ROBERT E. LEE.

AU PUBLIC.

Les soussignés ont été nommés membres du comité Exécutif du Bureau de Direction de la Société formée à l'effet d'ériger un monument à R. E. Lee. Le devoir de recueillir les fonds nécessaires à l'accomplissement du but qu'on se propose des confié à ce comité.

Nous nous permettons de rappeler au public que l'érection d'un monument digne de la mémoire de Robert E. Lee exigera une forte somme d'argent. Nous comptons principalement sur la libéralité des citoyens de la Nouvelle-Orléans [illegible].

Samuel H. Kennedy, Adm. Fortier, A. W. Bosworth, Samuel Boyd, Wm. S. Pike, R. M. Marsh, R. R. Tyler, Wm. H. Dameron, Lloyd R. Coleman.

Salaisons.

Bière. Sauces.

75 barriques VIN ROUGE de famille;

[illegible]

En débarquement des navires "Amphion," "John Parker" et "E. A. Kennedy".

[illegible]

A vendre par J. B. SOLARI.

Pro priétés à vendre et à louer.

Belle Propriété à Vendre.

La grande maison basse en briques, [illegible].

GRANDE FABRIQUE DE CANDI

NORMAN & REISS,

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAROUBE.

Fire Works:

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents.

THE HOPE LIFE INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.

Cette Compagnie assure la vie des Esclaves de tout âge, en leur garantissant un bon capital pour un très léger déboursé.

HOPE LIFE INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS

Directeurs:

William Bogel, Hugo Redwitz, Alfred Shaw, Aug. Tonnemaker, Fred. Otto, William S. Pike, D. Urban, R. H. Wagner, R. Newman, Gustave Moses, [illegible].

Pour informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 16, Carondelet.

WM. BOGEL, Président. A. DESOMMES, Vice-Président. A. W. MAY, Secrétaire.

Attention! Attention! Attention!

Marchandises Sèches de Saison aux prix d'Encan.

—Chez—

PEPIN & TURCOTTE

188.........RUE DU CANAL.........188

Maison Blanche, Encoignure Burgundy.

Nous vendrons, à partir de Lundi prochain, à l'encan, tout notre Stock de Marchandises Sèches [illegible].

Grands Sacrifices!

—PAR—

F. G. & C. W. Barrière,

133, CANAL.

NE voulant pas avoir à garder pendant tout l'été, jusqu'à l'automne prochain, aucune marchandise d'hiver, et afin d'en opérer la prompt écoulement, nous offrons, à partir de LUNDI, 23 courant, les articles suivants à des prix au-dessous de leur valeur—

SOIERIES en tous genres, POPELINES unies, [illegible], MERINOS français, DRAPS impériales, SATINS de laine, FLANELLES, COUVERTURES, CHALES, MANTEAUX et FOURRURES.

Ainsi qu'une grande variété de marchandises à des prix modérés.

F. G. & C. W. BARRIÈRE.

CONSULAT SUISSE,

[illegible]

V. CAULIER,

Du Conservatoire et du Théâtre de Liège, [illegible]

Professeur.

ON demande une institutrice pour enseigner le français dans un Pensionnat [illegible].

MULLS SUISSES

[illegible]

A vendre par J. G. LINDSAY & CO.

ATTENTION! ATTENTION!

[illegible]

WM. H. PINCKARD, [illegible].

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 30 JANVIER—CLASSE No 30.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, ont été faits en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co., Contractors.

E. PERALTA, C. H. GIFFEN, Commissaires.

AVIS.

A PARTIR de ce jour, j'associe mon fils, C. CAVAROC, à mes affaires, sous la raison C. CAVAROC & SON.

C. CAVAROC.

En Magasin et à Vendre,

—PAR—

C. CAVAROC & SON,

No 5, Exchange Place,

PRES CANAL.

3,000 DAMEJEANNES de [illegible].

CHATEAU DILLON, ST-JULIEN, ST-ESTEPHE, CHATEAU TALBOT, TERREFORT, GRAND VIN Margaux, Léoville, CHATEAU LAFITTE, VIN BLANC Graves, Château de Cusan, [illegible], Latour Blanche, Château Yquem, MUSCAT de Frontignan, Lunel, VIN ROUGE G. M. L., St Emilion et St Loubès, St Julien, HUILE de Nice, SARDINES, VERMOUTH de Chambery, CURAÇAO Marie Brizard et Roger, MARASQUIN, ANISETTE, MENTHE forte, QUATCH, EAU DE NOYAUX, HUILE DE KIRSCH, VINEUX, COGNAC, Achille Petit, Otard Dupuy, CHAMPAGNE, [illegible], COTE DE BOURG, CHATEAU DILLON, COTE FRONSAC, CONSERVES, [illegible].

$5 de récompense

Recevra une récompense de cinq piastres celui qui ramènera un petit chien [illegible].

Avis.

NOUS faisons des PRETS, à des conditions raisonnables, sur des propriétés bien situées. Les personnes qui désirent emprunter de l'argent sont invitées à s'adresser à nous.

VONNIE & LIVAUDAIS, [illegible].

Changement de Domicile.

LE DR. M. F. AVILA, annonce respectueusement à ses amis et à sa clientèle qu'il a transféré son domicile au No 46 rue Dumaine, entre Royale et Chartres.

A Vendre.

500 CORDES DE BOIS DE FRENE, [illegible].

$50 de Récompense.

VOLÉES OU EGARÉES.

DEUX MULES, [illegible].

SAMUEL BAYHI, Paroisse Plaquemines.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.

187............CANAL............187

(Incorporée le 15 mars 1858)

—OFFICIERS—

J. F. GENERES, Président, THOS. A. ADAMS, 1er vice-président, THOS. ALLEN CLARKE, 2e vice-président, CHARLES J. LEEDS, 3e vice-président, SAM. JONES, Jr., Caissier.

—Directeurs—

Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, Samuel Jones, [illegible], Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Charles J. Leeds, Samuel Jamison.

G. L. FEVRE,

148.........Rue Royale.........148

IMPORTATEUR

de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MEGISSÉS, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS, [illegible].

Liste des Lettres Françaises, Italiennes, et Espagnoles restant au Bureau de la Poste, le 28 janvier 1871.

[illegible]